

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU S.I. ASSAINISSEMENT VIDOURLE ET BENOVIE DU LUNDI 27 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept janvier, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 18h00, en session ordinaire, en Mairie de VILLEVIEILLE, sous la présidence de Madame MARTIN-GUIGNERY.

Date de convocation : 21 janvier 2025

Nombre de délégués titulaires : 13

Nombre de délégués suppléants : 4

Présents : 8

Procurations : 3

Votants : 11

- **MEMBRES PRESENTS A VOIX DELIBERATIVE**

Boisseron : Jean REVERSAT.

Saussines : Gérard ESPINOSA, Pauline MIQUEL.

Sommières : Pierre GAZAN, Patrick CAMPABADAL, Arlette SCHNEIDER.

Villevieille : Christel MARTIN – GUIGNERY, Marc BERTHE.

- **MEMBRES PRESENTS A VOIX CONSULTATIVE**

Néant

- **MEMBRES EXCUSES**

Boisseron : Bernard BRIDIER, Corinne PEYRARD, Loïc FATACCIOLI (suppléant).

Saussines : Nicolas BAUDESSEAU (**procuration à M. ESPINOSA**), Emilie AVESQUES (suppléante).

Sommières : Ombeline MERCEREAU (**procuration à Mme SCHNEIDER**), Jean-François LOUVET (suppléant).

Villevieille : Philippe RENOU (**procuration à Mme MARTIN-GUIGNERY**), Jean-Louis MAILLE (suppléant).

- **SECRETAIRE DE SEANCE**

Marc BERTHE.

- **INTERVENANTS**

Pierrick ROLLANDT, Sophie SCARPITTA.

2025-01.02) DEMANDE DE SUBVENTIONS RELATIVES A DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU D'EAUX USEES

Madame la Présidente rappelle que le schéma directeur d’assainissement du syndicat a été finalisé en fin 2021.

Le schéma directeur d’assainissement intègre différentes tranches de travaux visant principalement la réhabilitation de réseaux d’assainissement, soumis à des intrusions d’eau parasite.

Le programme de travaux concerne un montant global de 4 184 000 € HT (valeur 2021 à réindexer selon l’année de réalisation des travaux), auquel s’ajoutent 9 360 000 € HT de travaux non définis, dits de « gestion patrimoniale », dans l’optique de maintenir l’état des ouvrages et assurer un niveau de performance adapté, à réaliser à plus long terme.

Les travaux définis au schéma directeur (4 184 k€ HT) concernent deux niveaux de priorités :

- Priorité 1 : Actions majeures et urgentes liées à l’état structurel de l’ouvrage, actions urgentes permettant un gain conséquent environnemental et/ou sur le fonctionnement des systèmes d’assainissement ;
- Priorité 2 : Actions de 2^{ème} urgence, permettant un gain conséquent environnemental et/ou sur le fonctionnement des systèmes d’assainissement.

Ces travaux sont échelonnés sur 10 ans. Différentes tranches de travaux ont déjà été réalisées (Centre ancien secteur sud-ouest et chemin de Canta-E-Ris à Villevieille, passage Méjean à Boisseron, rue de l’Argealas à Saussines, divers travaux localisés répartis sur les 4 communes du syndicat sur des ouvrages soumis à intrusion d’eau parasite).

Mme La Présidente propose de poursuivre les travaux de réhabilitation prioritaires tels qu’ils ont été définis par le schéma directeur d’assainissement (priorité 1).

Elle propose ainsi de réaliser pour l’année 2025, un montant global de travaux estimé à 540 000 € HT, correspondant à :

- Réhabilitation du tronçon d’assainissement traversant la parcelle du collège Doumergue à Sommières : 105 000 € HT.
- Réhabilitation du réseau d’assainissement de la route de Nîmes à Sommières : 435 000 € HT.

Après avoir rappelé que l’Agence de l’Eau, qui a été sollicitée à plusieurs reprises, ne finance plus ce type de travaux, au motif que le système d’assainissement est classé conforme par le service de police des eaux, le plan de financement prévisionnel de l’opération proposé est le suivant :

	TOTAL
DEPENSES PREVISIONNELLE DES TRAVAUX (HT)	540 000 € HT
Préfecture (Subvention d’investissement de l’Etat)	Taux maximum (30 %) (162 000 €)
Subvention Département du Gard	Taux maximum (25 %) (135 000 €)
Autofinancement	Restant (45 %) (243 000 €)

Mme La Présidente demande au Comité Syndical de se prononcer sur ce programme de travaux et sur ces demandes de subvention.

Mise au vote :

Votants : 11

Votes pour : 11

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

- adopter le programme de travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées prévu en 2025, pour un montant de 540 000 € HT,
- solliciter l'aide financière de la Préfecture du Gard, au titre d'une subvention d'investissement de l'Etat, au taux maximum (30 %), soit 162 000 € ;
- solliciter l'aide financière du Département du Gard , au taux maximum (25 %), soit 135 000 € ,
- réaliser ces opérations d'assainissement collectif (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité des réseaux d'assainissement Languedoc-Roussillon ;
- mentionner dans les pièces du (des) Dossier(s) de Consultation des Entreprises que ces opérations seront réalisées sous Charte Qualité des réseaux d'assainissement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

La Présidente

Christel MARTIN-GUIGNERY